juristudiant
forum des étudiants en droit

Constitution de 1958 parlementaire et présidentielle dissert

Par **Syba**, le **22/11/2016** à **19:04**

Bonsoir,

alors j'ai une dissertation qui porte sur une citation du Général de Gaulle qui est la suivante: "Notre constitution est à la fois parlementaire et présidentielle, à la mesure de ce que nous commandent à la fois les besoins de notre équilibre et les traits de notre caractère ».

Si je pouvais avoir quelques avis sur mon ébauche de plan, me dire si je suis complètement à coté de la plaque, s'il vous plait, j'en serai ravie.

I/ Une constitution établissant un régime parlementaire en théorie ou les caractéristiques d'un régime parlementaire
A) Les principes fondamentaux d'un régime parlementaire
- Séparation souple
- Le pouvoir législatif il entre les mains du Parlement (assemblée nationale et Sénat). Le pouvoir exécutif entre mains du président et du chef de gouvernement
Collaboration des pouvoirs législatif et exécutif.
- Droit de dissolution et motion de censure.

B) La volonté d'établir un d'exécutif fort

- double légitimité avec GDG, légitimité démocratique avec SUD du président et historique redresser la France après la 4e république
-La discipline majoritaire, le président ne peut exercé la pleine autorité que si il est soutenue par une majorité des députés à l'assemblée nationale (pour pouvoir mettre en oeuvre ses réformes et gouverner).

II/ Une Constitution en pratique tendant vers un régime mixte ou des éléments toutefois empruntés au régime présidentiel

A)Une présidentialisation des institutions

- Même si la constitution est parlementaire dans les textes, dans la pratique il n'y a pas de réel équilibre ente les pouvoirs. Le président de la république en dominant le pouvoir exécutif bénéficié de la suprématie au sein de la constitution de la 5e République. Le présidentialisation du régime s'est accentuée avec la réforme du quinquennat en 2002. Les mandats des députés et du président sont alignés. La politique du Président de la République ne peut être remise en cause qu'à la fin de son mandat. De plus, la réduction du mandat amène le président à réagir à court terme. Il se présente comme le chef de la majorité. Le

régime parlementaire est dénaturé.

B)Une constitution conduisant à un régime tout de même hybride
- En fonction des périodes c'est à dire que le régime "varie" en période normale ou période de cohabitation.
En fait majoritaire, le régime serait plus présidentiel. En cohabitation, il serait davantage parlementaire.
C'est alors qu'en période de fait majoritaire on parle de lecture presidentialiste de la constitution : le président a un pouvoir fort.
En période de cohabitation on parle de lecture pure de la constitution.

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/11/2016** à **21:53**

Bonsoir

Les titres de vos I/II sont trop long.
Ensuite, il faudrait retravailler le titre du II)B) qui ressemble trop à celui du II).

Par **Syba**, le **22/11/2016** à **22:12**

Bonsoir et merci de votre réponse, je vais tâcher de retravailler tout cela.

Du coup, pour la problématique j'optais pour :
De quelle manière la constitution de 58 conduit elle a un régime semi hybride ?
Ou encore comment la constitution de 58 peut elle être à la fois parlementaire et présidentielle ? (Ca fait UN peu beaucoup paraphraser je trouve)

Qu'en pensez vous ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/11/2016** à **21:53**

Bonsoir

Désolé de ma réponse tardive mais j'ai une semaine plutôt chargé. Je préfère la première problématique.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés